



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Guyane

Question écrite n° 6296

Texte de la question

Circuler en automobile demeure dangereux en Guadeloupe. En effet, en trente-cinq ans, la route a tué 3 178 personnes et blessé plus de 28 000 individus, ce qui place notre région au niveau de la Grèce en terme d'insécurité routière. S'il y a eu certes des progrès en la matière, il s'avère néanmoins que les décès sont aussi nombreux que ceux constatés il y a vingt-cinq ans alors que la quantité de véhicule est bien aujourd'hui plus élevée. L'automobile, de plus en plus utilisée pour les loisirs, indispensable à l'accomplissement des déplacements domicile-travail, devient vecteur de drames de la route, malgré l'amélioration sensible de réseau routier en Guadeloupe. M. Philippe Chaulet a donc l'honneur d'appeler l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'inadéquation en Guadeloupe de la politique de sécurité de la route et lui demande de lui préciser les intentions du Gouvernement pour que le nombre d'accidents de la route en Guadeloupe fléchisse.

Texte de la réponse

Les statistiques de 1997 font apparaître une dégradation de la situation en Guadeloupe. L'indicateur exprimé par le nombre de tués pour 100 000 habitants montre combien la situation est préoccupante dans le département : vingt-deux tués en Guadeloupe, dix-huit dans l'ensemble des départements d'outre-mer et quatorze en métropole. Plus globalement, la France, avec près de 8 000 tués chaque année sur les routes, se situe loin derrière les meilleurs pays européens. Même si depuis vingt-cinq ans le nombre de tués a été divisé par deux et celui des blessés graves réduit des deux tiers tandis que le volume de la circulation doublait, le risque d'être tué sur les routes reste deux fois plus élevé en France qu'au Royaume-Uni ou dans les pays scandinaves. Chaque jour, vingt-deux personnes sont tuées et près de 460 blessées sur les routes de notre pays. Pour mettre fin à cette situation intolérable, le comité interministériel de la sécurité routière qui s'est réuni le 26 novembre 1997 s'est fixé comme objectif une diminution par deux de l'insécurité routière, au terme des cinq prochaines années et a arrêté un ensemble de mesures visant, dans un souci constant d'équilibre, tout autant la formation et la sensibilisation que la responsabilité des conducteurs. Il s'agit de développer les partenariats autour des objectifs fixés par le Gouvernement. Pour se donner les moyens de répondre à la forte demande sociale de sécurité, le Gouvernement doit mobiliser l'ensemble des acteurs sociaux, les services de l'Etat bien sûr, mais aussi les entreprises, les associations, les collectivités locales et les sociétés d'assurance. Cette mobilisation doit s'exprimer notamment au plan local, pour permettre une implication au plus près des citoyens. La Guadeloupe a élaboré, à la fin de l'année 1997, un document général d'orientations pour lutter contre l'insécurité routière, sur la période 1998-2002. Cinq enjeux principaux ont été identifiés à partir d'un diagnostic détaillé des accidents : les usagers vulnérables (piétons, deux-roues), les jeunes de quatorze - vingt-cinq ans, la modération de la vitesse, les entreprises, l'alcool au volant. Sur chacun de ces thèmes, des actions de prévention seront menées chaque année dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière. Enfin, le 22 avril 1998, à l'initiative du préfet de région, les principaux partenaires de la sécurité routière ont signé une charte départementale dans laquelle ils s'engagent à unir leurs efforts pour diviser par deux l'insécurité routière dans le département au terme des cinq prochaines années et à concentrer leur action sur les cinq enjeux principaux identifiés dans le

document général d'orientations. Le conseil régional, le conseil général, l'association des maires, la caisse régionale de sécurité sociale, l'union départementale des mutuelles, de nombreuses associations et entreprises ont signé cette charte avec le préfet de région et les administrations de l'Etat, en présence de la presse locale. Cette action volontaire et concertée de tous les responsables locaux doit permettre de réduire le fléau de l'insécurité routière en Guadeloupe.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Chaulet](#)

Circonscription : Guadeloupe (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6296

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 5 octobre 1998

Question publiée le : 17 novembre 1997, page 4032

Réponse publiée le : 12 octobre 1998, page 5592